

Comprendre l'IA et ses applications concrètes dans la pratique du droit

VOS
CONFÉRENCIERS



**M^e Jean-François L.
Denis**



M^e Philip Louis



M^e Élyse Rioux



**M^e Dany Guimond-
Valcourt**

Dany Guimond-Valcourt

Avocate

C 514.231.8167

[LinkedIn](#)



Dany Guimond-Valcourt

- Dany est avocate spécialisée en protection des renseignements personnels, cybersécurité et droit des technologies au sein du cabinet LCM Avocats.
- Elle accompagne les organisations dans leur transformation numérique et leur conformité, en intégrant l'ensemble du cycle de vie des données, de la collecte et classification à leur utilisation, partage, conservation et destruction.
- Elle offre un accompagnement stratégique en contrats technologiques, gouvernance et vérifications diligentes dans le cadre notamment de fusions et acquisitions, tout en soutenant l'opérationnalisation des politiques internes.
- À titre d'avocate « *Breach Coach* », elle conseille et coordonne la réponse aux incidents de sécurité, incluant les rançongiciels et les atteintes à la confidentialité, ainsi qu'aux incidents à portée internationale ayant des enjeux transfrontaliers.
- Présidente du Comité d'intégration de la technologie du Barreau de Montréal, elle pilote des initiatives favorisant l'intégration de la technologie dans la pratique du droit et l'administration de la justice, contribuant à la protection du public et au soutien des avocats dans l'exercice de leur profession.
- Elle est également chargée de cours à la maîtrise en génie informatique et logiciel de Polytechnique Montréal et au DESS en Droit des affaires et risques de l'entreprise de l'Université de Sherbrooke.



Barreau de
Montréal

Le Comité d'intégration des technologies

Notre mission

Mandat 2025-2026

L'intégration et l'encadrement des nouvelles technologies : IA, outils numériques et justice en ligne



Barreau de
Montréal

Le Comité d'intégration des technologies

En cohérence avec le Barreau de Montréal

Deux priorités clés de la planification stratégique 2025-2029 :

- Accompagner et outiller les avocats dans la transformation numérique
- Harmoniser nos activités avec le Barreau du Québec, le CAIJ, les jeunes barreaux et nos partenaires institutionnels.



Barreau de
Montréal

Un enjeu collectif

Quelques chiffres pour situer notre portée

2e Barreau francophone en importance au monde

17 099 membres¹

+ - 38% admis depuis 2015 - 6 490 membres

¹ Données du rapport annuel 2024-2025

PANORAMA DES TYPES D'IA



Distinction entre IA grand public et IA juridique spécialisée

Les sept grandes catégories d'applications de l'IA juridique

1. Recherche juridique assistée

Harvey

Lexis+ AI

CoCounsel

2. Analyse et revue documentaire

Kira Systems

Luminance

3. Génération et automatisation de documents

Contract Express

ClauseBase

Ironclad AI

4. Prédiction judiciaire et analytique

Blue J Legal

Premonition AI

5. Automatisation administrative et CRM juridique

Clio

PracticePanther

6. Veille législative et conformité

Compliance.ai

Regology

7. Chatbots et assistants virtuels juridiques

LawDroid

DoNotPay

AI Lawyer

Évaluer la maturité technologique

Quatre questions

1. Maturité
2. Conformité
3. Transparence
4. Interopérabilité

Les risques contractuels

**Comment faire l'élaboration
d'une stratégie d'intégration
réussie ?**



**JEAN-FRANÇOIS
L. DENIS**



VOTRE CONFÉRENCIER



**M^e Jean-François L.
Denis**

Jean-François L. Denis est un pionnier dans le domaine des opérations juridiques au Québec. Il s'y consacre depuis plus de dix ans, ayant amorcé ce virage en 2013 chez Bombardier, où il a convaincu l'organisation d'ajouter cette composante à ses fonctions. En 2017, il devient le tout premier directeur des opérations juridiques à temps plein au Québec, chez SNC-Lavalin, contribuant à professionnaliser et structurer cette fonction stratégique.

Aujourd'hui à la tête de l'unité Legal Business Solutions pour l'Est du Canada chez PwC, Jean-François accompagne cabinets d'avocats et directions juridiques dans l'optimisation de leur performance, la maturité de leurs opérations et l'intégration de nouvelles technologies juridiques.

Son parcours comprend également des rôles de direction chez Lavery, BRP et Bombardier Aéronautique, ainsi qu'une implication marquée au sein de l'Association of Corporate Counsel (ACC), où il a notamment été président du chapitre québécois. Diplômé en droit de l'Université de Montréal, il est reconnu pour sa capacité à arrimer stratégie d'affaires et excellence opérationnelle dans les services juridiques. Conférencier recherché, il partage régulièrement son expertise auprès de diverses organisations professionnelles au Canada.



L'ÉLABORATION D'UNE STRATÉGIE D'INTÉGRATION DE L'IA



ÉTAT DES LIEUX

Où en est la profession?

État des lieux: intégration de l'IA à la pratique

26%

Des avocats

22%

Des
organisations

28%

Des cabinets

13%

Des
gouvernements

État des lieux: politique, formation, attentes des clients

36%

Ont adopté une
politique

31%

Offrent une
formation

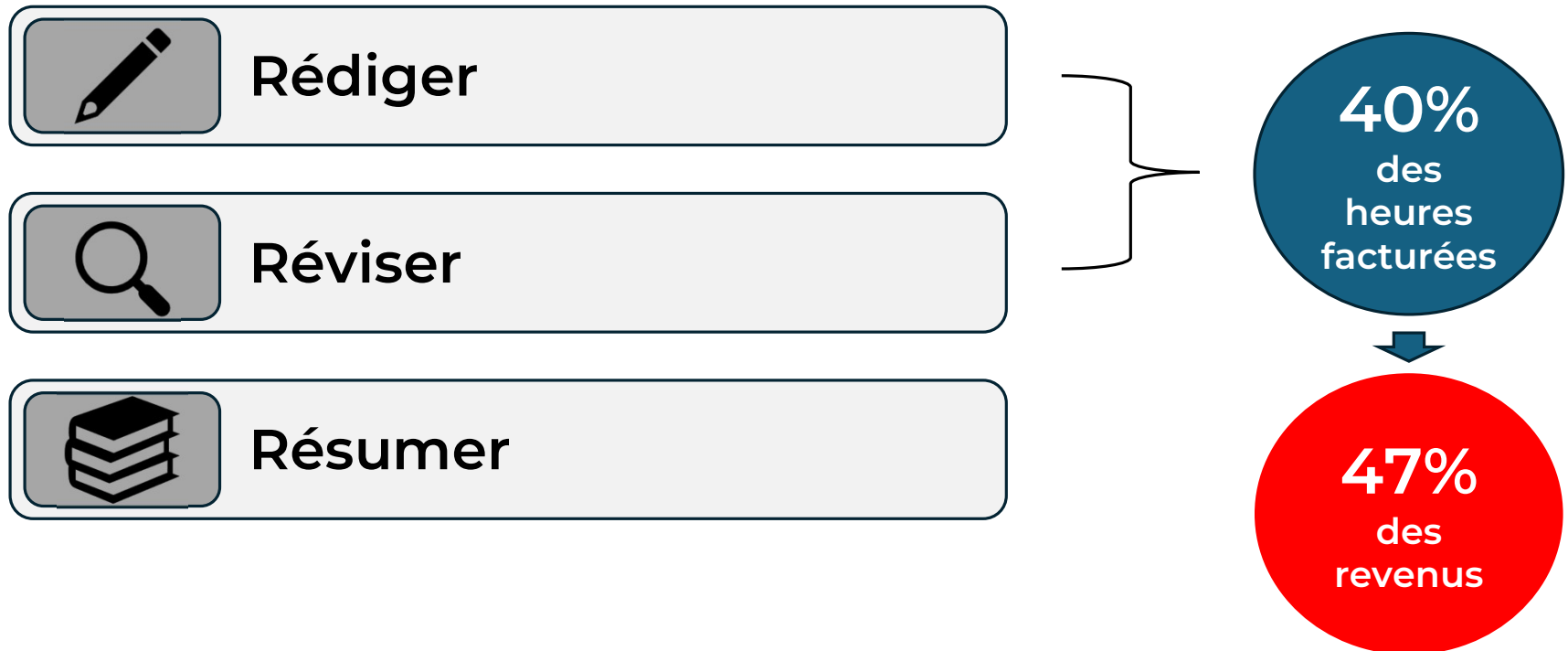
57%

Des clients
s'attendent à
une utilisation
de l'IA

71%

Des clients
ignorent si leurs
cabinets
utilisent l'IA

État des lieux: cas d'utilisation – les 3 « R »



État des lieux: mise en garde – recherche juridique

Specter Aviation Limited c. Laprade

2025 QCCS 3521

COUR SUPÉRIEURE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

N° : 500-17-109884-190

DATE : 1^{er} octobre 2025

SOUS LA PRÉSIDENTE DE L'HONORABLE LUC MORIN, J.C.S.

SPECTER AVIATION LIMITED
-et-
TVPX AIRCRAFT SOLUTIONS INC.

Demandereses

c.

JEAN LAPRADE
-et-
STEVEN RUTTENS
-et-
ANTHONY GUMBS
-et-
CLAUDE MEYNIE

Défendeurs

-et-

UNITED MINING SUPPLY

Mis-en-cause

-et-

WORLD AIRCRAFT LEASING INC.

Intervenante

Le
musée
des
horreurs!

Citations juridiques inventées (8)

Références sans objet

Conclusions non-concordantes

Manquement important au
déroulement de l'instance

Sanction financière de 5000\$

EST-IL TROP TARD...

Pour ceux qui n'ont encore rien fait?

Est-il trop tard?

Non, mais attendre coûte plus cher que commencer de façon modeste

Le vrai avantage vient d'une intégration responsable, pas d'un outil

Commencez maintenant!

Et qu'arrivera-t-il si on attend?

Perte d'un avantage concurrentiel

Évolution des attentes des clients

Un risque de désavantage structurel

Comment s'y prendre?

Comment s'y prendre?

Maîtriser le cadre déontologique

- Guide publié par le Barreau du Québec
- Développer une politique d'utilisation responsable
- Identifier des contrôles

Comment s'y prendre?

Définir des objectifs

- Aligner avec la stratégie de votre organisation
- Identifier des indicateurs de performance
- Impliquer les parties prenantes

Comment s'y prendre?

Prioriser

- Cartographier les processus
- Identifier les cas d'usage à faible risque et fort impact
- S'inspirer des meilleures pratiques
- Se donner le bénéfice du doute

Comment s'y prendre?

Planifier

- L'humain doit être au cœur de vos actions
- Définir un budget
- Structurer le déploiement

Comment s'y prendre?

Exécuter

- Pilotes
- Formation
- Ajustements
- Élargissement progressif

Ressources

[2025 Generative AI in Professional Services Report](#), Thomson Reuters Institute, 2025

[L'intelligence artificielle générative, Guide pratique pour une utilisation responsable](#), Barreau du Québec, 2024

[Generative AI Could Reduce Law Firm Revenue by 23.5%](#), Ryan McClead, 3 Geeks and a Law Blog<<

[Specter Aviation Limited et al. c. Jean Laprade et als.](#), 2025 QCCS 3521

[Cadre de gouvernance en matière d'intelligence artificielle](#), Cour supérieure du Québec, Septembre 2025



PHILIP LOUIS



VOTRE
CONFÉRENCIER



M^e Philip Louis

Philip Louis est avocat, programmeur et conseiller en technologies prédictives et intelligence artificielle au Barreau du Québec.

Il se consacre à l'encadrement de l'utilisation de l'IA dans la pratique juridique, avec un accent sur la gouvernance, la formation et le développement d'outils éthiques et responsables. Il s'emploie également à sensibiliser la communauté juridique et le grand public aux enjeux que pose l'IA dans le domaine du droit.

Titulaire d'une formation en droit, Philip a acquis une expertise complémentaire en programmation, en IA et en Internet des objets. Il a approfondi les aspects éthiques, juridiques et sociotechniques de l'IA à l'Institut québécois d'intelligence artificielle (Mila), dans le cadre d'une formation spécialisée en IA responsable et droits humains.

Avant de rejoindre le Barreau, il a coordonné et développé des projets en IA, notamment des applications d'IA générative destinées au secteur juridique.

Enjeux éthiques et déontologiques



Enjeux éthiques courants de l'IA générative



Transparence



Responsabilité



Confidentialité
& Sécurité



Atténuation
des biais



Gain
d'autonomie



Contrôle
humain

Devoir de compétence

21. L'avocat exerce avec compétence ses activités professionnelles. À cette fin, il développe et tient à jour ses connaissances et ses habiletés.

Pour l'application du premier alinéa, font partie des connaissances et des habiletés que l'avocat développe et tient à jour **celles relatives aux technologies de l'information qu'il utilise dans le cadre de ses activités professionnelles.**

Devoir de compétence



Outils d'IA

- Leur fonctionnement
- Leurs capacités
- Leurs limites
- L'utilisation de vos données
- Les mesures de sécurité mises en place

Usage des outils

- Efficace
- Sécuritaire
- Adapté au contexte
- Conforme aux obligations déontologiques
- Conforme aux lois sur la protection des renseignements personnels

Développer ses compétences en IA



- Formation continue
- Mise à jour des politiques internes
- Compréhension des outils
- Conditions d'utilisation
- Veille législative
- Collaboration professionnelle

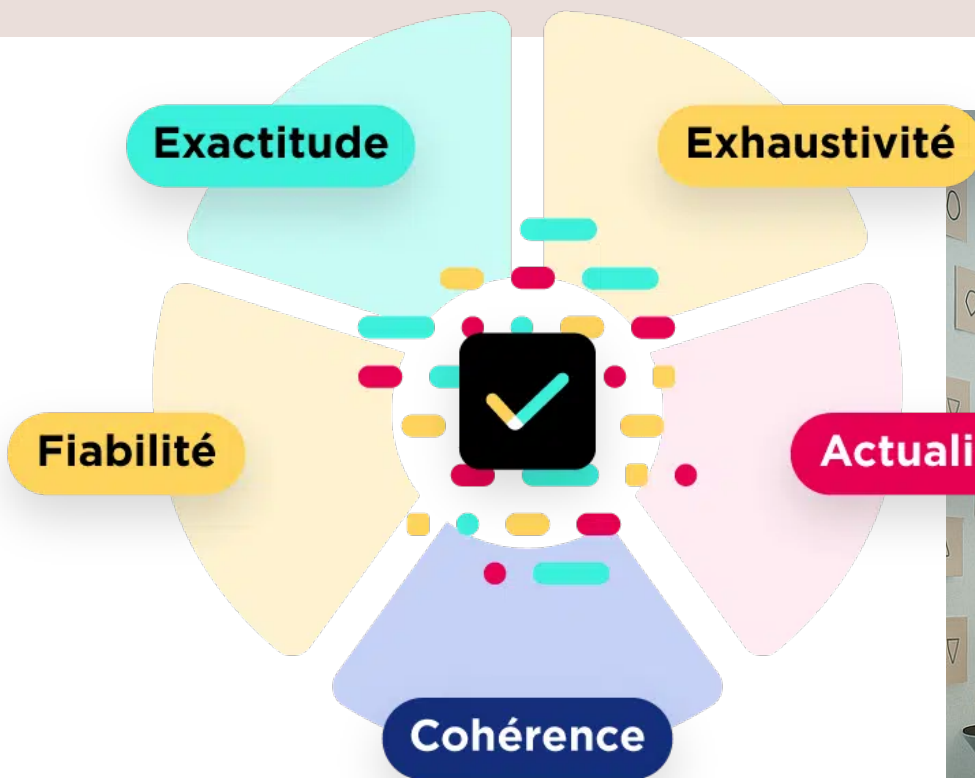
Devoir de s'abstenir de toute discrimination

Algorithme : un risque de biais à chaque étape

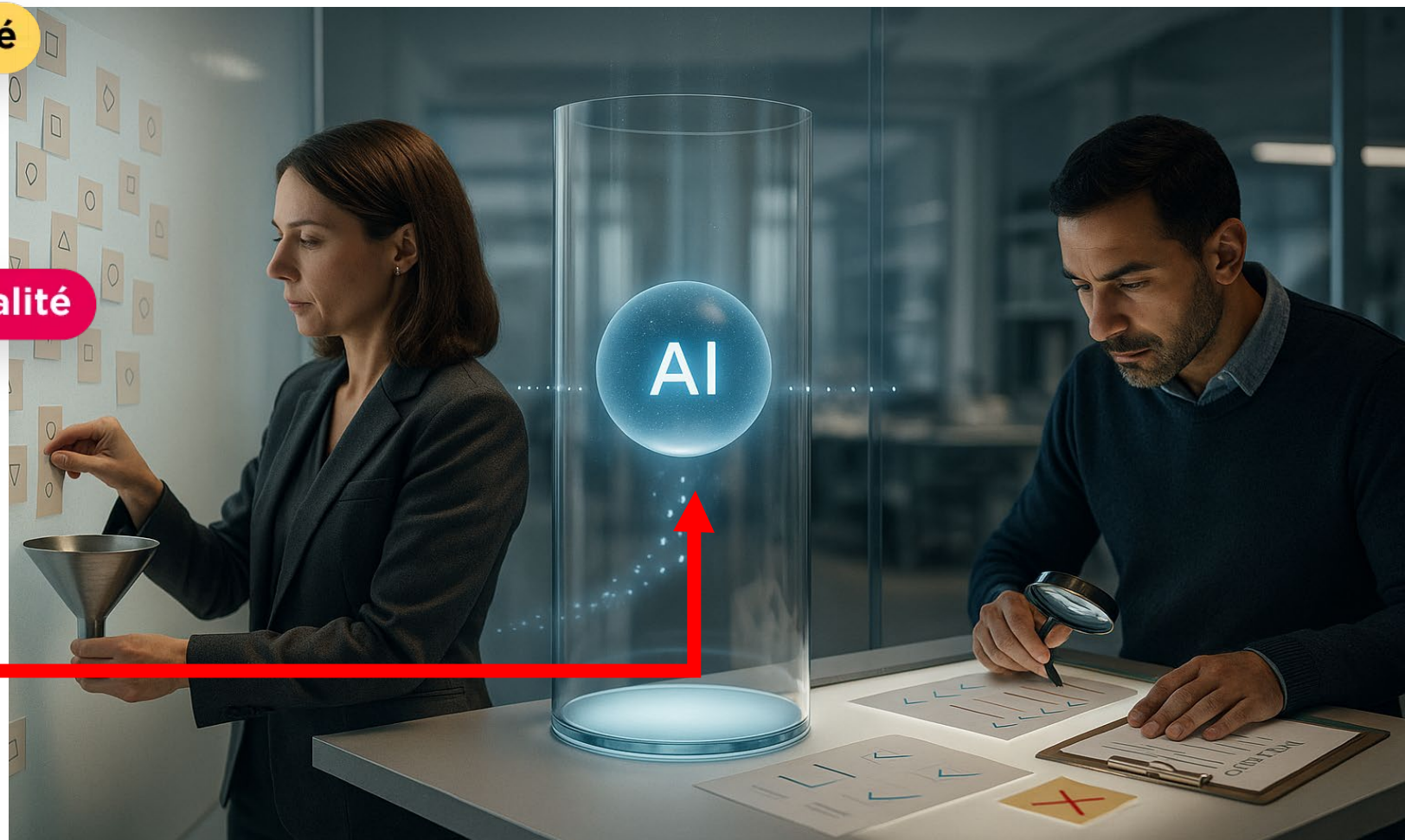


- Évaluation critique et vérification
- Formation continue

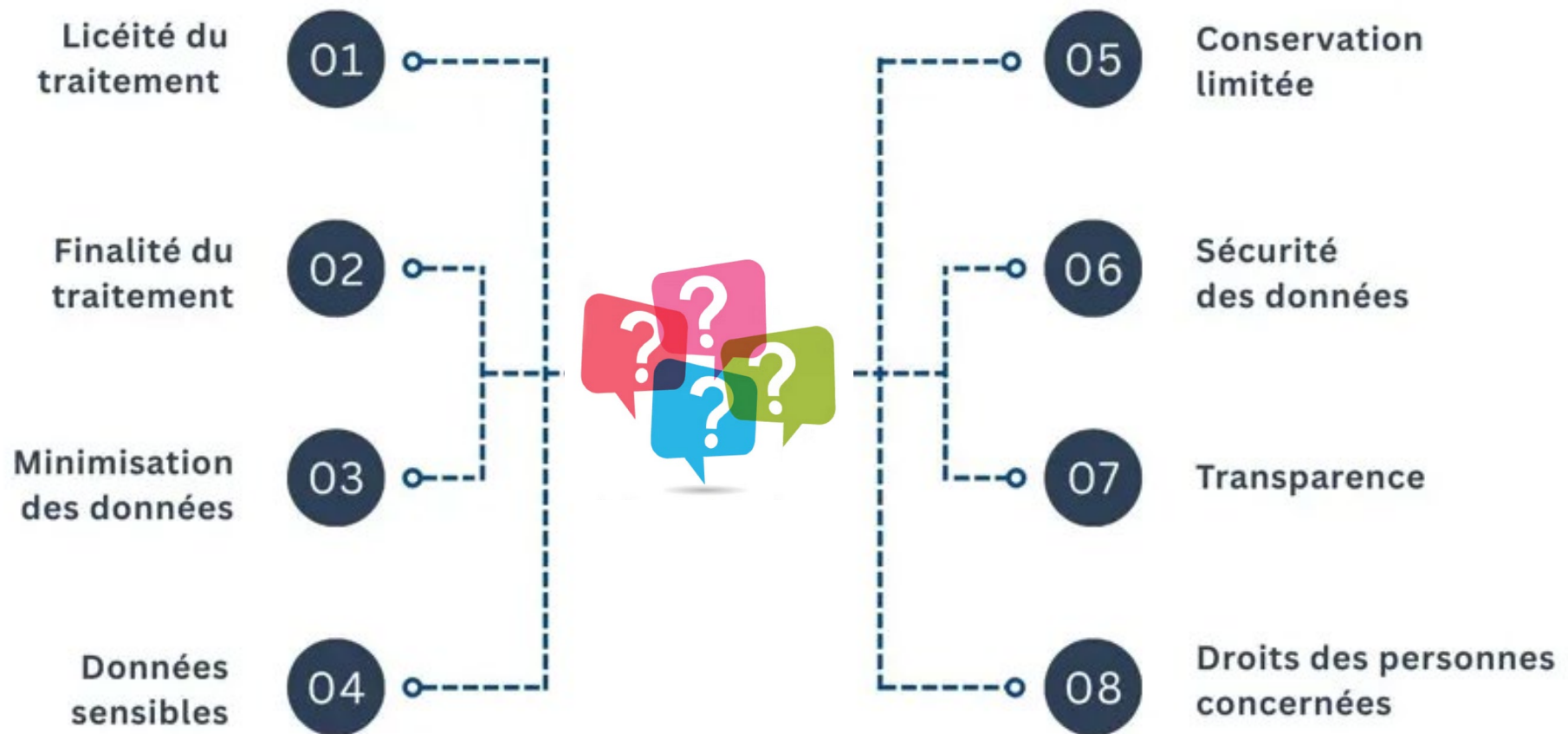
Diligence, prudence et qualité des services fournis



IA au centre



Le secret professionnel, la confidentialité et la protection des renseignements personnels



Responsabilité du mandat et supervision du travail effectué

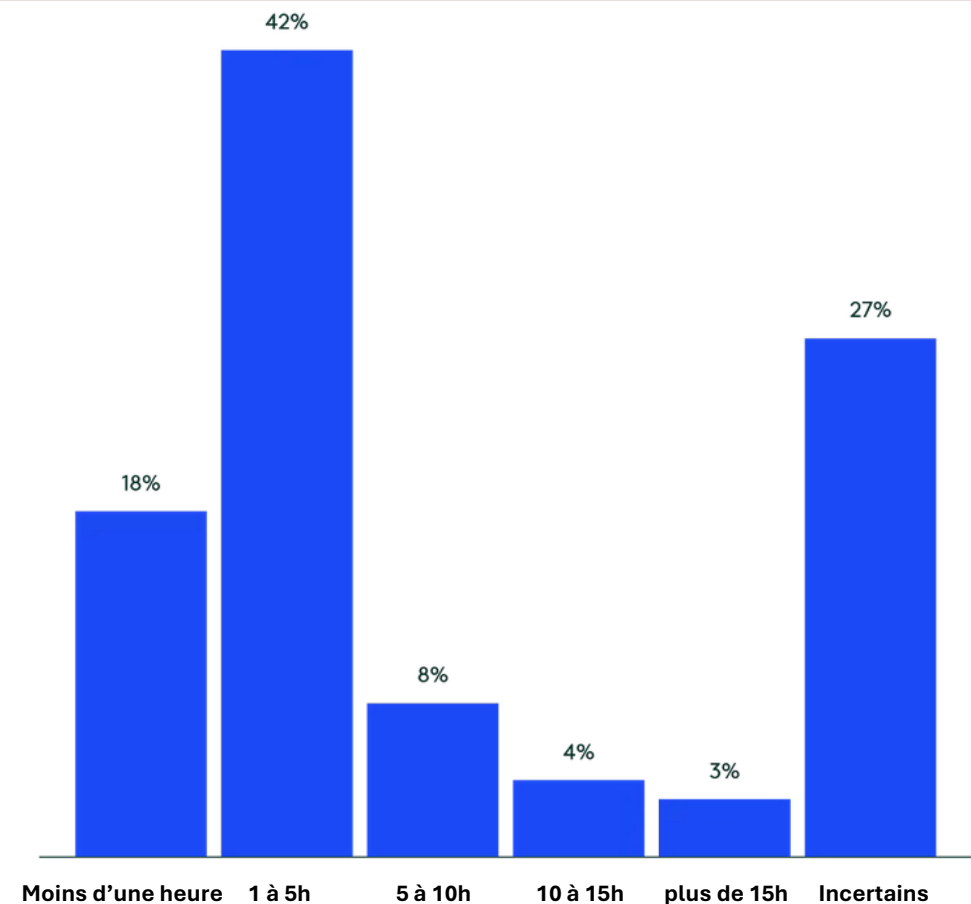


Supervision étroite et responsabilité dans les processus d'IA

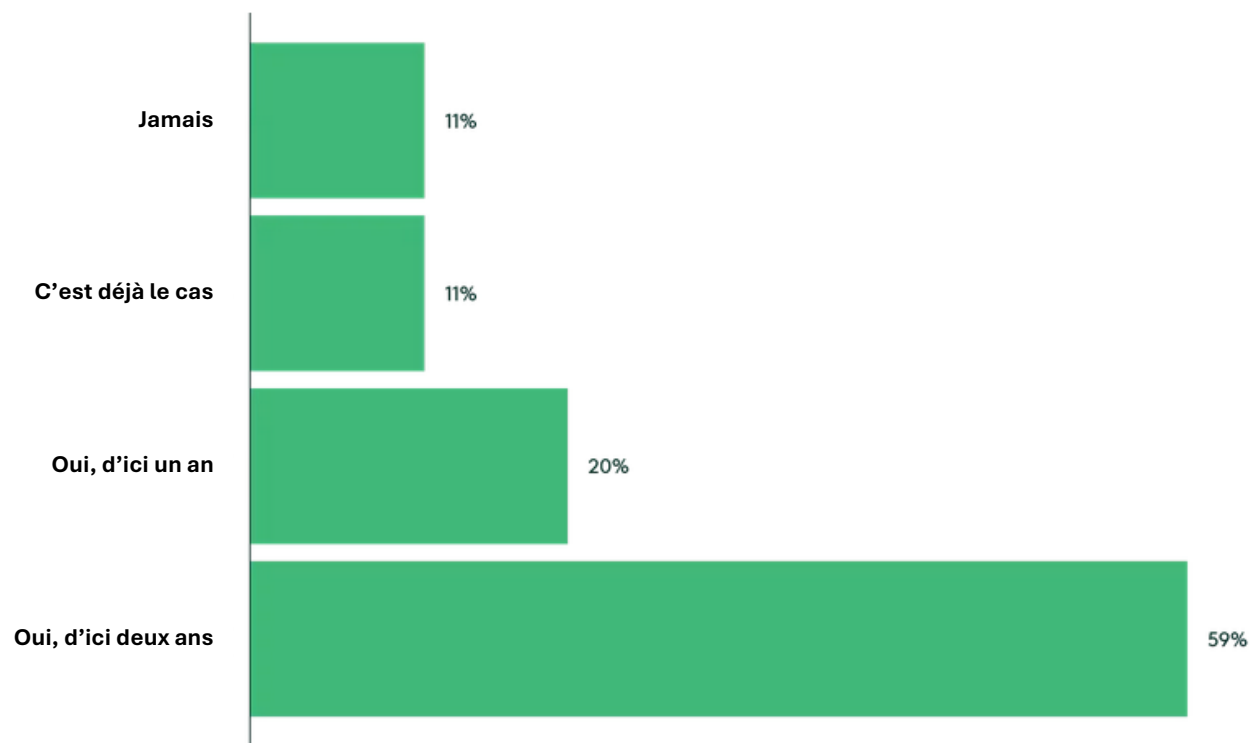
Encadrement des apports technologiques de la clientèle

- Expliquer clairement les limites et les risques
- Discuter et convenir d'un protocole d'utilisation
- Transformer les contenus en occasions pédagogiques

Honoraires justes et raisonnables

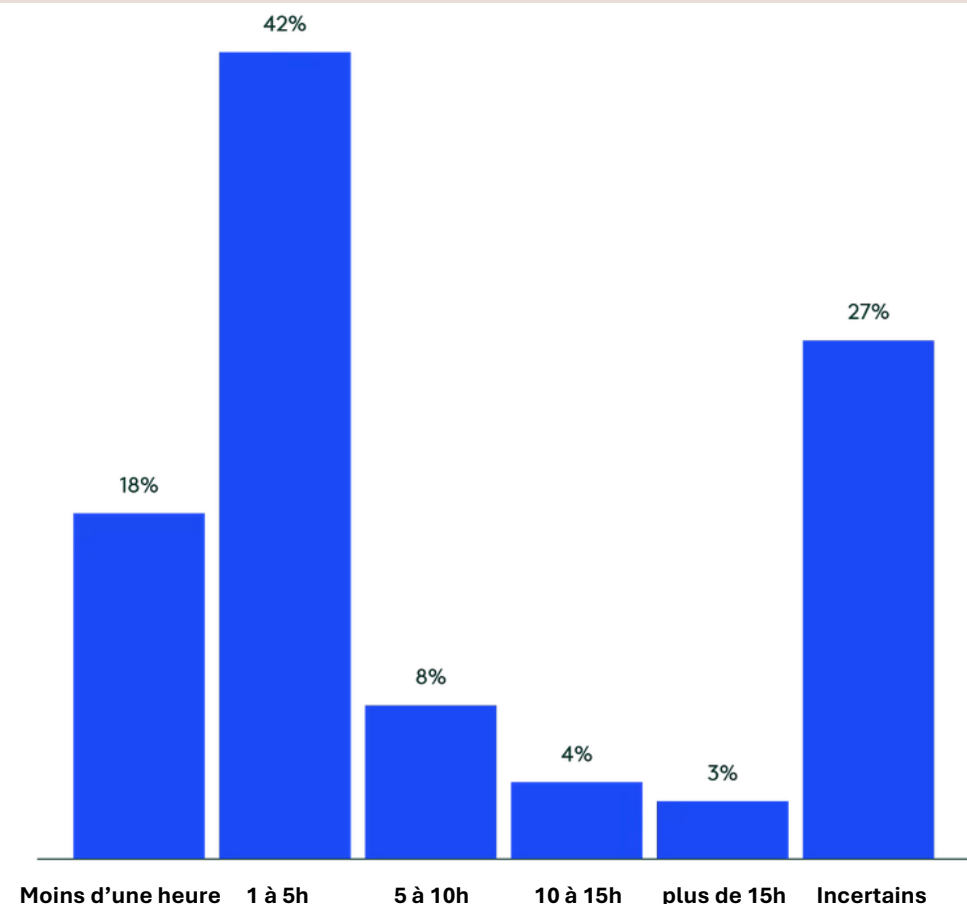


Nombre moyen d'heures par semaine gagnées grâce à l'utilisation de l'IA générative, selon le *Ediscovery Innovation Report 2025*



Croyance en une modification des pratiques de facturation traditionnelles en raison de l'IA générative, selon le *Ediscovery Innovation Report 2025*

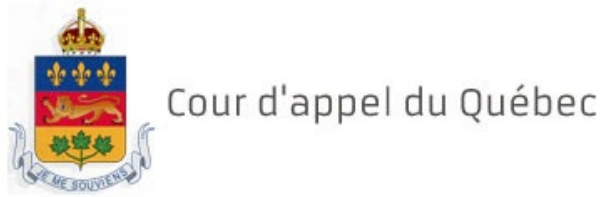
Honoraires justes et raisonnables



Nombre moyen d'heures par semaine gagnées grâce à l'utilisation de l'IA générative, selon le *Ediscovery Innovation Report 2025*

- Transparence et consentement éclairé
- Facturation basée sur la valeur
- Actualisation des conventions d'honoraires
- Évaluation des outils d'IA
- Révision des méthodes de facturation

Les obligations liées aux tribunaux



Cour d'appel du Québec



Cour supérieure du Québec

COUR
DU QUÉBEC



Cours municipales
DU QUÉBEC



COUR D'APPEL

Date : 8 août 2024

AVIS CONCERNANT LE RE ARTIFICIELLE DEVAN

L'intelligence artificielle¹ est un outil susceptible de faciliter le travail du plaideur lorsqu'il sert à des fins de recherche ou d'appel, il doit être utilisé avec rigueur et

Prudence : La Cour d'appel invite les plaideurs à inclure dans leurs observations écrites ou des analyses réalisées à l'aide de l'intelli



COUR SUPÉRIEURE DU Q

AVIS À LA COMMUNAUTÉ JURIDIQ

L'intégrité des observations présentées : La Cour du Québec invite les praticiens et les justiciables à utiliser des grands modèles de langage avec prudence lorsqu'ils font référence à des autorités juridiques.

La fabrication potentielle de sources juridiques par la voie des grands modèles de langage¹ soulève des préoccupations importantes. Le présent avis aborde la question des références juridiques dans les observations présentées aux tribunaux, à la lumière de ces enjeux. Notre engagement commun à renforcer l'intégrité et la crédibilité des instances judiciaires est crucial.

Mise en garde : La Cour supérieure du Québec invite les praticiens et les plaideurs à la



COUR DU QUÉBEC

AVIS À LA COMMUNAUTÉ JURIDIQUE ET AU PUBLIC

Cour fédérale



Federal Court

AVIS AUX PARTIES ET À LA COMMUNAUTÉ JURIDIQUE Note explicative à la Mise à jour à l'utilisation de l'intelligence artificielle dans les instances judiciaires Le 7 mai 2024

Aujourd'hui, la Cour a publié un avis aux parties et à la communauté juridique afin de mettre à jour son avis précédent intitulé *L'utilisation de l'intelligence artificielle dans les instances judiciaires*, publié initialement le 20 décembre 2023.

Les mises à jour traitent des questions soulevées dans le cadre de la *groupe de travail sur l'intelligence artificielle de la Cour*.

Un résumé de ces questions est présenté ci-dessous :

- Tenez-vous à jour sur les dernières directives des tribunaux concernant l'usage de l'IA générative dans la préparation des dossiers judiciaires.
- Vérifier systématiquement les analyses et références auprès de sources reconnues et faisant autorité.



ME ELYSE RIOUX



Élyse est une avocate pratiquant en protection de la vie privée, nouvelles technologies et cybersécurité. Titulaire d'une maîtrise en propriété intellectuelle et technologies numériques, elle a eu l'occasion d'effectuer un semestre à l'Université Paris-Saclay où elle a approfondi ses connaissances en législation européenne. Elle possède aussi la certification CIPP/C de l'International Association of Privacy Professionals (IAPP).

Elle accompagne des entreprises de différents secteurs à se conformer aux législations canadiennes et québécoises ainsi que les sensibiliser aux lois américaines et européennes en matière de protection des renseignements personnels et cybersécurité.

VOTRE CONFÉRENCIÈRE



M^e Élyse Rioux



UTILISATION RESPONSABLE ET SUPERVISION



Comprendre les outils utilisés

D'où vient l'outil?

Quelles données traite-t-il?

Et quels contrôles j'ai sur la sortie?

Rédaction de bons prompts

Contexte

Clarté

Précision

Mauvais prompt

quels documents je devrais demander l'autre partie dans un litige de propriété intellectuelle

IA utilisée: Gemini

Mauvais prompt – Résultat

Documents relatifs à la titularité et à l'enregistrement

- **Certificats d'enregistrement** de brevets, marques de commerce, droits d'auteur ou dessins industriels.
- **Contrats de cession ou de licence** montrant le transfert ou l'autorisation d'utilisation des droits de PI.
- **Correspondance avec l'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC)** concernant les demandes, oppositions ou renouvellements Lavery +1.

Documents d'usage et d'exploitation

- **Preuves d'usage commercial** : publicités, brochures, catalogues, sites web, réseaux sociaux.
- **Factures et bons de commande** liés aux produits ou services protégés.
- **États financiers** ou rapports de revenus générés par l'exploitation de la PI.

Documents liés à la violation alléguée

- **Produits ou services contrefaits** : échantillons, photos, descriptions techniques.
- **Correspondance ou communications** montrant la connaissance ou l'intention de violer les droits.
- **Études de marché ou analyses de confusion** entre les produits/services des deux parties.

IA utilisée: Gemini

Mauvais prompt – Résultat



Documents juridiques et contractuels

- **Contrats de confidentialité, de non-concurrence ou de non-sollicitation.**
- **Accords de partenariat, de distribution ou de franchise** impliquant la PI.
- **Historique des litiges antérieurs** ou décisions judiciaires pertinentes.



Documents techniques et de développement

- **Plans, dessins, prototypes, codes source** ou autres éléments techniques liés à l'innovation.
- **Journal de laboratoire ou cahier d'invention** pour les brevets.
- **Documentation interne** sur la création ou l'amélioration de la PI.



Conseil pratique : Vous pouvez aussi demander une ordonnance de type Anton Piller, qui permet de saisir des preuves chez l'autre partie avant qu'elles ne soient détruites Lavery.

IA utilisée: Gemini

Bon prompt

Rédigez une liste ciblée de demandes de production de documents à l'intention de l'avocat adverse dans le cadre d'un litige en matière de propriété intellectuelle. Concentrez-vous sur la pertinence par rapport à la contrefaçon et aux dommages-int

Bon prompt – Résultat

Documents relatifs à la Contrefaçon (Preuve de l'Atteinte)

Ces documents visent à démontrer l'étendue, la durée et le caractère délibéré ou non de l'acte de contrefaçon.

- **Détails de Production et de Fabrication**
 - Plans, spécifications, dessins, codes sources (avec restrictions appropriées), formules, ou tout autre document de conception du produit ou service prétendument contrefaisant.
 - Documents montrant les dates de début et de fin de la production ou de l'utilisation de l'objet contrefaisant.
 - Contrats avec les fournisseurs, fabricants, ou sous-traitants impliqués dans la production des articles contrefaisants.
- **Historique Commercial et Publicité**
 - Tous les documents publicitaires, supports de marketing, catalogues, brochures, sites web, et publications sur les réseaux sociaux relatifs au produit ou service en cause.

IA utilisée: Copilot

Bon prompt – Résultat

Documents relatifs aux Dommages-Intérêts (Quantification du Préjudice)

L'objectif est d'obtenir les informations nécessaires pour évaluer le **manque à gagner** du demandeur, les **bénéfices réalisés par le contrefacteur** et le **préjudice moral ou d'image**.

Bénéfices du Contrefacteur (Profits Illégitimes)

L'octroi de dommages-intérêts est souvent basé sur les profits réalisés par le contrefacteur grâce à l'acte illicite.

- **Registres Financiers Détaillés**
 - **États financiers** audités (bilans, états des résultats, états des flux de trésorerie) de l'entreprise défenderesse pour la période de contrefaçon.
 - **Factures de vente** détaillées, **bons de commande**, et **livres de comptes** relatifs spécifiquement au produit ou service contrefaisant.
 - **Calcul du coût des marchandises vendues (CMV)** et des marges bénéficiaires pour le produit contrefaisant, y compris tous les coûts directs et indirects (production,

IA utilisée: Copilot

Identifier les risques

Les hallucinations : quelques exemples

- *Specter Aviation Limited c. Laprade*, 2025 QCCS 3521
- Deloitte et Albanie, 2025

Les biais: différents types

Identifier les risques - Fiabilité

Opinion juridique sur la Loi sur la protection du consommateur (LPC)

La Loi sur la protection du consommateur (LPC), L.R.Q., c. P-40.1, constitue un instrument fondamental pour équilibrer les relations entre consommateurs et commerçants. Elle impose des obligations strictes concernant l'information, les garanties et l'annulation de certains contrats.

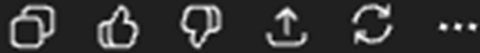
Principaux principes de la LPC

1. **Droit d'annulation** : Le consommateur peut annuler certains contrats, notamment ceux conclus à distance ou par démarchage, sans pénalité ni justification (Décision : Dupont c. ÉlectroPlus inc., 2012 QCCS 3045).
2. **Obligation d'information** : Les commerçants doivent fournir au consommateur des informations complètes et exactes sur le produit ou le service, incluant le prix total et les conditions de vente (Tremblay c. AutoMobilité inc., 2014 QCCQ 2187).
3. **Garanties légales** : Les biens doivent être conformes au contrat, durables et exempts de défauts. Tout manquement permet au consommateur de demander réparation, remplacement ou remboursement (Martin c. TechnoCom, 2016 QCCS 1123).
4. **Clauses abusives** : Toute clause qui crée un déséquilibre significatif entre les parties au détriment du consommateur est réputée non écrite (Lefebvre c. Boutique Lux, 2013 QCCA 987).
5. **Pratiques commerciales trompeuses** : Les commerçants ne peuvent utiliser de moyens trompeurs ou agressifs pour inciter à la conclusion d'un contrat (Rivard c. Services Mobilité inc., 2015 QCCS 2041).



Bonnes pratiques

Validation humaine est essentielle



Documenter le processus

Traçabilité des sources

Encadrement

Politique interne

Rôles et responsabilités

Formation obligatoire

Évaluations périodiques

Des questions ?

MERCI!

